



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 16 septembre 2014
18 heures 30

EB/MG

N° 001736

**Aménagement urbain
- «Collectivité lauréate
AGIR pour l'Energie»-
rénovation du
patrimoine communal
: bâtiments-dossier
de demande de
subvention**

Affiché le :

Le mardi 16 septembre 2014 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 10 septembre 2014, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal), Mme Véronique MOREAU-NENON (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI-LEONIS (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle PITON, Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Françoise PETOT

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Il est rappelé au Conseil la convention triennale contractée le 30 mars 2012 entre l'Etat, l'Agence de l'Environnement, la région Provence-Alpes Côte d'Azur et la commune d'APT intitulée « Collectivité lauréate AGIR pour l'Energie » qui a pour objectif de soutenir localement les collectivités mettant en œuvre une politique de développement durable en adoptant sur le territoire communal une stratégie énergétique durable et globale.

A cet effet, avec la participation et les conseils du bureau d'études DOMENE, expert en Maîtrise de l'Energie, Energies renouvelables et Qualité environnementale des Bâtiments désigné, comme le « Facilitateur » de ce dispositif, un programme d'action, a pu ainsi être élaboré.

Celui-ci se décline autour des 9 thématiques suivantes :

- Gérer le patrimoine communal,
- Organiser les services et développer les compétences,
- Associer et mobiliser les citoyens,
- Associer et mobiliser les acteurs économiques,
- Planifier et construire la ville énergétiquement performante,
- Développer la mobilité durable,
- Garantir un approvisionnement énergétique et développer la solidarité,
- Valoriser le patrimoine et la culture.

Dans le cadre du premier axe d'intervention, ont été réalisés plusieurs audits énergétiques portant sur des bâtiments ou ensemble de bâtiments communaux.

La cité Administrative - Place Carnot :

Ce bâtiment n'a pas connu de rénovation majeure depuis ces 30 dernières années. Orienté au Nord, il comporte de nombreuses surfaces vitrées et des équipements techniques obsolètes (chaufferies). Le coût moyen annuel de chauffage est de 14 727 €

Le bureau d'études DOMENE préconise ainsi dans un premier temps le programme de travaux suivant composé du remplacement complet de la chaufferie dont l'état actuel est jugé préoccupant et d'une partie des huisseries et menuiseries.

Programme de Travaux	Coût estimé travaux HT	Coût de fonctionnement prévisionnel	Economie générée/an
Poste 1 : Chaufferie	40 000 €	8 500 €/an	6 227 €/an
Poste 2 : Menuiseries	56 305 €	NSPP	7 421 €/an

L'Hôtel de Ville – Place G. Péri

Du XIX^{ème} siècle, ce bâtiment comporte plusieurs corps de bâtiment reliés par une passerelle. Il se compose d'équipements vétustes et obsolètes (menuiseries simple vitrage, absence d'isolation) dont l'état de la chaufferie est là-aussi jugé préoccupant. Le coût moyen annuel de chauffage est de 14 000 €

Le bureau d'études DOMENE, dans le cadre du programme AGIR, recommande dans un premier temps le programme de travaux suivant composé de la réfection totale du système de chauffage mais également le remplacement des menuiseries

Programme de Travaux	Coût estimé travaux HT	Coût de fonctionnement prévisionnel	Economie générée/an
Poste 1 : Chaufferie	45 000 €	8 000 €/an	7 000 €/an
Poste 2 : Menuiseries	67 780 €	NSPP	3 318€/an

Vu la délibération n°856 du 30 mars 2009 approuvant la candidature de la ville d'APT à la première phase de l'appel à projet « Commune Lauréate, Agir pour l'Energie »,

Vu la délibération n°1070 du 29 juin 2010 approuvant la candidature de la ville d'APT à la deuxième phase de l'appel à projet « Collectivité lauréate, Agir pour l'Energie » et approbation de la charte d'objectifs,

Considérant la convention triennale contractée le 30 mars 2012 entre l'Etat, l'Agence de l'Environnement, la région Provence-Alpes Côte d'Azur et la commune d'APT intitulée « Collectivité lauréate AGIR pour l'Energie » qui a pour objectif de soutenir localement les collectivités mettant en œuvre un politique de développement durable en adoptant sur le territoire communal une stratégie énergétique durable et globale.

Considérant les programmes de travaux proposés par le bureau d'études DOMENE issus des audits énergétiques sur les bâtiments du Centre Administratif – Place Carnot et sur l'Hôtel de Ville – Place G. Péri,

Considérant dans le cadre du programme « Collectivité Lauréat AGIR pour l'Energie » le dispositif régional en faveur de « La rénovation du patrimoine communal : Bâtiment »,

Vu la délibération n°1648 du 27 février 2014 approuvant l'avenant 2014 relatif à la contractualisation avec le département de Vaucluse –Volet Energie de l'Agenda 21,

Il est proposé au Conseil de délibérer.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Approuve les programmes de travaux établis par le Bureau d'études DOMENE susmentionnés concernant la Cité Administrative –Place Carnot et l'Hôtel de Ville –Place G. Péri.

Approuve, dans le cadre du dispositif du programme « Collectivité Lauréat AGIR pour l'Energie », le dispositif « Rénovation du patrimoine communal : Bâtiment », le dossier de demande subvention ci-annexé.

Sollicite, dans le cadre des programmes des travaux concernant la Cité Administrative - Place Carnot et l'Hôtel de Ville - Place G. Péri susmentionnés, une subvention au taux maximum auprès de la région Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du programme « Collectivité Lauréate AGIR pour l'énergie » le dispositif « Rénovation du patrimoine communal : Bâtiments »

DEPENSES		RECETTES	
Actions	Coûts prévisionnels	Financeurs	Montant
Centre Administratif			
Système de Chauffage	40 000 €	CG 84 (13%)	12 800 €
Menuiserie	56 911 €	Région PACA (40%)	38 764 €
		Autofinancement (47 %)	45 347 €*
Total 1	96 911 €	Total 1	96 911 €
Hôtel de Ville			
Système de Chauffage	45 000 €	CG 84 (12%)	14 400 €
Menuiserie	67 780 €	Région PACA (40 %)	45 112 €
		Autofinancement (48 %)	53 268 €*
Total 2	112 780 €	Total 1	112 780 €
Total (1) + (2) HT	209 691 €HT	Total (1) + (2)	209 691 €HT
Total (1) + (2) TTC	251 629 €TTC	Total (1) + (2)	251 629 €TTC

Approuve le plan prévisionnel de financement ci-après :

Précise que le remplacement des systèmes de chauffage de la Cité Administrative - Place Carnot et de l'Hôtel de Ville - Place G. Péri, dans le cadre de la contractualisation - Avenant 2014, bénéficie d'un soutien financier de la part du département de Vaucluse,

Dit que les sommes correspondantes seront inscrites sur les exercices budgétaires en cours et à venir.

Autorise Monsieur le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL